

RESEAU DE COMMUNICATION SUR LE PASTORALISME

(RECOPA)

Tél : 50.36.24.93 Ouagadougou

Tél/Fax : 40.77.06.20 Fada N'Gourma



Expérience du **RECOPA** sur la sécurisation de la mobilité pastorale dans la
région Est du Burkina Faso

2001-2007

CEFRAP

cefrap@zcp.bf

www.cefrap.com

Mai 2009

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 1 |
| 1. Présentation de la zone d'étude..... | 2 |
| 2. Problématique générale de l'élevage pastoral dans la Région de l'Est | 4 |
| 3. Présentation de l'analyse des effets en termes d'acquis, insuffisances et leçons du programme..... | 11 |
| 4. Le rôle des organes institutionnels du RECOPA dans la mise en œuvre du programme.....: | 16 |
| 5 Présentation des leçons essentielles sur le processus de négociation des ressources | 22 |
| 6. Autres expériences de gestion de l'espace pastoral. | 33 |
| Annexe 1 : Personnes rencontrées, documents consultés..... | 35 |
| Annexe 2 : Itinéraires pistes à betail..... | 36 |

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Carte n°1 : Région de l'Est du Burkina Faso | 2 |
| Carte n°2 : Carte du Burkina Faso | 2 |
| Tableau n° 1 : Division administrative de la région de l'est | 3 |
| Tableau n°2 : Effectif du cheptel de la région de l'Est | 5 |
| Tableau n°3 : Répartition des effectifs de bétail suivant le type d'élevage | 5 |
| Tableau n°4 : Estimation des coûts unitaires des biens et services entrant dans l'aménagement pastoral | 22 |

Introduction

Le Burkina Faso, faut-il le rappeler, est un pays sahélien à vocation agropastorale située en Afrique de l'Ouest. Son économie est dominée par l'agriculture et l'élevage qui occupent environ 80% de sa population. Dans la Région de l'Est, l'élevage occupe le second rang après l'agriculture dans les activités socio-économiques. C'est dans cette zone que nous avons choisi de présenter l'expérience d'une structure qui travaille d'une manière directe et pratique sur la sécurisation de la mobilité pastorale au Burkina Faso et transfrontalière. Cette structure appelée Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) est présente sur le terrain depuis 2000 et formalisée en 2002. L'intérêt particulier de cette expérience repose sur le fait que la zone d'étude occupée par les Gourmantchés (ethnie autochtone), les peuls (société pastorale) puis les Mossis (principale ethnie du Burkina Faso et migrants agricoles dans la région) et les autres ethnies pratiquant très peu l'élevage des gros ruminants exigeant de grands espaces ; et même s'ils le faisaient, ils confiaient leurs troupeaux aux peuhls (ethnie ayant une tradition pastorale). Parallèlement, la fertilité encore relative des terres de cette zone constitue un motif de repli des exploitants agricoles des régions voisines pour les cultures de rentes comme le coton et les arachides. Outre la situation géographique de la zone comme nous la verrons plus loin, de nos jours, toutes les ethnies citées pratiquent eux-mêmes l'activité d'élevage et les effectifs de cheptels deviennent de plus en plus élevés. Or comme le fait remarquer le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)¹, « l'élevage pastoral sahélien a souvent été associé aux problèmes de désertification et de dégradation des parcours. En réaction, les tentatives de sédentarisation ont conduit à une forte dégradation des ressources naturelles, à des perturbations sociales et ont montré une absence de rentabilité économique. Aujourd'hui, le pastoralisme apparaît comme la principale activité de valorisation durable des ressources naturelles en zones arides. Mais il fait face à de nombreux défis liés aux variations climatiques, à la compétition croissante pour l'accès aux ressources ainsi qu'aux enjeux économiques de production ». Face à ces réalités ou plusieurs acteurs s'emploient sur le terrain à y apporter des solutions. Sont de ceux-là, le RECOPA² dont nous proposons de présenter les expériences

¹ CIRAD : Centre International de recherche en Agronomie pour le développement, publication, « Désert : les pasteurs ont besoin d'une information adaptée », in lettre d'information du CIRAD, juin 2006.

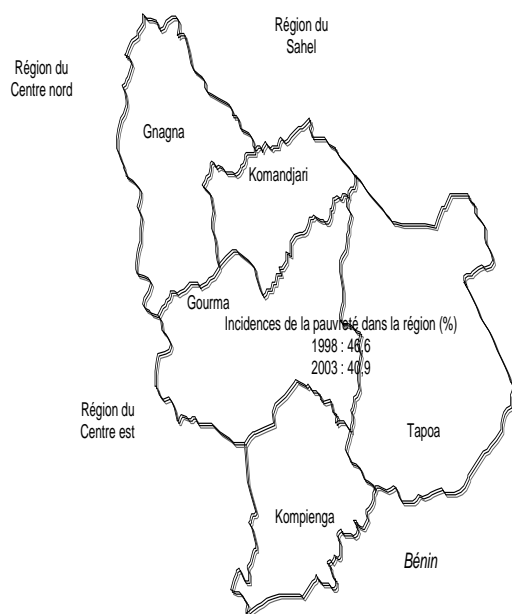
² RECOPA : Réseau de Communication sur le Pastoralisme

1. Présentation de la zone d'étude.

1.1 Situation géographique

Située à l'extrême Est du Burkina Faso (carte 2), la Région de l'Est (carte 1) couvre une superficie de 46 256 Km² soit 17% du territoire national. Elle est limitée au Nord-est par la république du Niger, au Nord par la région administrative du Sahel, à l'Ouest par celles du Centre - est et du Centre - Nord, au Sud par deux pays voisins du Burkina Faso que sont le Bénin et le Togo comme l'indique les cartes n°1 et n°2 ci-dessous.

Carte 1 : Région de l'Est



Carte 2 : Burkina Faso



(1) **Source** : Ministère de l'économie et du développement, *Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté*, Juin 2005

(2) **Source** : <http://www.studentsoftheworld.info>

(recherche Google/ superficie du Burkina Faso)

C'est la région la plus vaste du Burkina Faso, et se subdivise en cinq (05) provinces totalisant 27 départements, 5 communes urbaines (Pama, Fada N'gourma, Diapaga, Gayéri et Bogandé), 22 communes rurales et 806 villages administratifs, comme indiqué dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n° 1: Division administrative de la région de l'est

| Provinces | Superficie (Km2) | Nombre de départements | Nombre de villages |
|-------------------|------------------|------------------------|--------------------|
| Gnagna | 8 468 | 07 | 258 |
| Gourma | 11 117 | 06 | 225 |
| Komondjari | 5 048 | 03 | 49 |
| Kompienga | 7 029 | 03 | 40 |
| Tapoa | 14 594 | 08 | 232 |
| Région Est | 46 256 | 27 | 806 |
| Total Burkina | 274 000 | 350 | 8000 |

Source: DRED³/Est/Cadre régional de lutte contre la pauvreté de l'est

Cette subdivision découle de l'organisation politico administrative de la région consacrée par la loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation qui découpe le territoire national en collectivités locales et en circonscriptions administratives dans le strict respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire.

1.2. Le Climat

La région de l'Est se caractérise comme une aire de transition entre la zone Soudanienne, au Sud et la zone sahélienne au Nord. L'année est divisée en deux saisons:

- Une saison de pluies, courte de trois à cinq mois (juin à octobre).
- Une saison sèche, longue de sept à neuf mois. Depuis les années 1970, les isohyètes se sont nettement décalées vers le Sud. Les précipitations se caractérisent par une grande variabilité en nombre de jours de pluies comme en quantités d'eau, aussi bien spatialement que dans le temps.

1.3. La végétation

Trois types de végétation apparaissent dans la région de l'Est:

- La steppe: elle n'est représentée qu'au Nord de la province de la Gnagna. Elle est caractérisée par des arbustes de petite taille
- La savane: elle est la plus dominante et occupe 90% du territoire régional et est presque toujours boisée, avec une absence presque totale de la strate herbacée.

³ Direction Régionale de l'Economie et du Développement redevenu planification depuis 3 ans

- La faune: la région de l'est abrite de nombreuses réserves de faune et de parcs nationaux couvrant les provinces du Gourma, de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa.
- Les réserves occupent 25% de la superficie de la province de la Tapoa :
 - Réserves totale de faune de madjoari: 17 000ha
 - Parc national du W: 235 000ha
 - Parc national d'Arly: 76 000ha
 - Réserves partielle de la Kourtiagou: 51 000ha

1.4. L'Hydrographie

Le territoire de la région se partage en deux parties égales entre le bassin versant des affluents du Niger au Nord et le bassin versant des affluents de l'Oti au Sud. La ligne de partage suit l'axe Koupéla-Fada-Ougarou puis est orientée Nord-est/ sud-Est en suivant la ligne de crête dite de la "côte".

La région regorge de nombreuses rivières, il faut cependant noter qu'aucune d'elles n'est pérenne. Après l'arrêt des écoulements (octobre-février), les rivières continuent à couler avec de très faibles débits, qui alimentent les mares pendant un à deux mois, puis les mares s'assèchent à leur tour.

La "cote" de Fada N'Gourma à Namoungou est riche en nappes locales pérennes, bien connue des pasteurs en saison sèche.

C'est dans ce contexte géographique à forte disparité intra-régionale que le RECOPA s'est implanté en vue de contribuer à une gestion de l'espace pastorale.

2. Problématique générale de l'élevage pastoral dans la Région de l'Est

2.1 Les effectifs du cheptel

La deuxième enquête Nationale sur les effectifs du cheptel réalisée en juin 2003 et dont les résultats sont aujourd'hui disponibles confirme l'importance de l'élevage dans la région de l'Est au regard du tableau n°2

Tableau n°2 : Effectif du cheptel de la région de l'Est.

| | bovins | ovins | Caprins | Porcins | Dindons | Canards | Pintades | Poules |
|---------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|---------|---------|----------|------------|
| Gourma | 98 568 | 89 895 | 117 557 | 23 407 | 607 | 10 527 | 31 536 | 302 969 |
| Gnagna | 425 102 | 264 913 | 501 088 | 12 857 | 627 | 10 787 | 101 710 | 755 681 |
| Tapoa | 179 216 | 224 514 | 300 661 | 58 411 | 142 | 17 665 | 133 036 | 562 176 |
| Komandjiari | 99 530 | 77 480 | 112 762 | 665 | - | 1 827 | 35 648 | 133 055 |
| Kompienga | 28 817 | 29 436 | 30 154 | 8 937 | 530 | 1 397 | 19 271 | 77 637 |
| Total Est | 831 233 | 686 238 | 1 062 222 | 104 277 | 1 906 | 42 203 | 321 201 | 1 831 518 |
| % cheptel national | 11,37 | 10,24 | 10,58 | 5,53 | 4,38 | 19,92 | 5,25 | 7,51 |
| National | 7 311 542 | 6 702 640 | 10 035 684 | 1 886 852 | 43 522 | 211 829 | 117 822 | 24 383 503 |

Source : Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel, MRA⁴, nov. 2003

En plus de ces effectifs, il convient d'ajouter les nombreux animaux qui traversent la région à l'occasion des transhumances entre le nord du Burkina et le Togo ainsi que le Ghana et le Bénin dans une moindre mesure.

2.2 Elevage et accès aux ressources naturelles.

Le tableau n°3 ci-dessus souligne clairement, la diversité des espèces élevées et donc des activités d'élevage au sein des systèmes de production ; la dominante régionale reste l'élevage traditionnel et notamment pastoral.

Tableau n°3 : Répartition des effectifs de bétail suivant le type d'élevage.

| Région | Type d'élevage | Bovins | Ovins | Caprins |
|--------|--------------------------|--------|-------|---------|
| Est | Transhumance | 19,5 | 1,5 | 0,9 |
| | sédentaire extensif | 74,3 | 89,5 | 91,8 |
| | sédentaire semi-intensif | 4,3 | 6,1 | 6,2 |
| | sédentaire intensif | 1,9 | 2,9 | 1,1 |
| | Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

⁴ Ministère des Ressources Animales

Source : Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel, MRA, nov. 2003

Le pastoralisme comme mode d'élevage dominant dans les pays du sahel est confronté de plus en plus à plusieurs types de problèmes dont le plus général est celui de la raréfaction des zones de pâture.

A l'image des types d'élevage décrits dans d'autres provinces comme le Ganzourgou (IRAM, juillet 2000), la province du Gourma présente des dynamiques de développement de l'élevage dont les tendances suivantes se dessinent :

La reproduction du mode d'élevage pastoral avec intégration de quelques modifications : pasteurs peuls et gros éleveurs gourmatché. On trouve de plus en plus des vaches allaitantes qui sont gardées non loin des concessions le jour et bénéficient de sous produits agro industriels (soin cubé, tourteaux de coton etc ;) le soir en vue d'accroître leur production laitière dans le double but de se nourrir et de vendre. De plus d'autres taureaux sont mis en stabulation pour des fin d'embouche afin d'augmenter leur valeur marchande. Pendant ce temps, la majorité du troupeau va en transhumance pour mieux profiter des ressources naturelles (fourrage, eau et cure salée).

L'association par les systèmes agricoles d'une activité d'élevage bovin soit pour la traction animale, soit pour l'embouche ou l'élevage naisseur ou même tous ces deux types d'élevage, est de plus en plus fréquent, répondant à des stratégies de gestion de la fertilité, de la force de travail et d'accumulation des revenus du coton, surtout chez les migrants agricoles mossis et les gros cultivateurs gourmatchés.

L'émergence de nouveaux investisseurs mus par les logiques urbaines et économiques, soucieux de mettre en œuvre des systèmes d'élevage modernes : ce sont les emboucheurs et quelques éleveurs laitiers exerçant dans la périphérie de la ville de Fada Ngourma.

Les tendances d'évolution des ressources végétales sont fortement régressives. L'étude de l'occupation et des potentialités agro-pastorales des sols des provinces de la Gnagna et du Gourma (1992) (cité par SIGET), a noté une forte réduction des ressources végétales de la province.

Cette réduction se traduit par une diminution de la biomasse fourragère car beaucoup d'espèces fourragères disparaissent en raison des défriches pour les cultures ou l'extension des espaces dénudés par suite de déforestation à des fin diverses (brûlis pour charbon de bois, besoin de bois d'œuvre ou pour l'énergie domestique, parcs de nuit pour bétail etc.)

La cohabitation entre activités agricoles et pastorales crée une forte transformation du paysage. En effet le besoin de produire des céréales ou des cultures de rente (arachide et coton

notamment), amène les éleveurs à se sédentariser. Cette sédentarisation entraîne de fait du surpâturage et aggrave la déforestation. Ce qui constitue un terreau fertile qui aggrave le processus de désertification. :

La province du Gourma qui jadis accueillait des transhumants venant de la région du Centre-est et celle du Sahel et même du Mali et du Niger est entrain de devenir qu'un lieu de transit. En effet quand on observe de près la population de la province du Gourma qui concentre environs 25,8% de la population de la région de l'Est avec 19,8 hbts/Km², elle dépasse la densité moyenne de la région qui est de 17,4 habitants/Km² soit une différence de 2,4 habitants au km² de plus.

Ainsi les éleveurs et leurs troupeaux venant des régions et pays voisins (Sahel, Centre-est, Mali (voir carte en annexe 1) fuyant la pression humaine de plus en plus défavorable au système extensif qui caractérise le pastoralisme, transit vers les Républiques du Bénin, du Togo et même des provinces du Tapoa et de la Kompienga avec respectivement 16 hbts/Km² et 5,6 hbts/Km². Une telle situation est peu propice à la réciprocité des services notamment les contrats de fumure qui consistaient à permettre à l'éleveur de profiter des résidus de récolte et à l'agriculteur de bénéficier de la fumure organique. La principale conséquence qui en découle est le manque de fertilité des sols. Les résidus de récoltes sont collectés soit pour les animaux mis en stabulation pour une production semi-intensive, soit pour d'autres usages domestiques (énergie, artisanat etc.).

Les problèmes d'accès aux terres fertiles soulèvent les agriculteurs autochtones, « propriétaires terriens » contre les pasteurs qu'ils ont eux-mêmes autorisés à s'installer dans leur terroir. En effet l'insuffisance de terres diminue de plus en plus les possibilités de mise en jachère des sols devenus incultes en raison du manque d'amendement ou de leur surexploitation.

De la bibliographie et du recouplement de quelques données primaires, on peut retenir que le problème général est 'l'occupation anarchique de l'espace rural'. Cette occupation anarchique qui consiste à ce chaque exploitant identifie un espace propice à son activité agricole et accessoirement à son petit élevage, le défriche et en fait même un nouveau domicile, ne permet pas de respecter les parcours traditionnels des éleveurs. De ce fait, il est fréquent de rencontrer des ménages ayant de multiples lieux de résidence : ceux qui sont permanemment occupés et ceux qui le sont saisonnièrement dans le but de réduire les distances à parcourir pour rejoindre les champs. Ces secondes résidences qui ne sont rien d'autre que des campements de cultures contribuent à :

- la diminution continue des aires de parcours du bétail en raison de ces campements de cultures pluriels ;
- les menaces de déguerpissement des campements de pasteurs qui ne sont considérés que de simples négociants de la ressource terre par les agriculteurs dont leurs actions de défricher une zone en vue d'étendre des terres cultivées leur confèrent plus de droit d'usage.

Il en découle de ces comportements, une non priorisation des pistes à bétail. Les couloirs de transhumance ainsi que les couloirs d'accès sont ainsi obstrués soudainement par l'agriculteur d'une saison agricole à l'autre sans que le pasteur venant d'un pays ou d'une autre localité qui se retrouve brusquement dans une sorte de "voie sans issue" n'en soit tenu informé. La nouvelle défriche qui tient alors lieu de champs et qui a été faite en dehors d'un outil quelconque de gestion foncière comme par exemple un schéma d'aménagement du territoire s'impose à tout autre exploitant. Ainsi le pasteur dans l'impossibilité de contourner cet espace et qui voit ses animaux y commettre un dégât est d'office fautif. Il doit par conséquent payer des dommages et intérêt. En cas de résistance à cette obligation, il est soit agressé physiquement soit dépouillé de son bétail. D'où les conflits qui en découlent entre groupe d'acteurs : les agriculteurs d'une part et les éleveurs de l'autre. En cas de conflit entre éleveur et agriculteur, il ya nécessairement remise en cause des services réciproques entre pasteurs et agriculteurs comme par exemple les contrats de fumure. Une telle insuffisance compromet donc la fertilité des sols épuisés et non amendés autrement que par la fumure organique fournie par les déjections animales.

C'est en sens que le programme ARECOPA⁵ cherchait à répondre à deux questions essentielles :

- Quels sont les enjeux actuels de la coexistence entre les activités agricoles et pastorales dans les terroirs du département de Fada Ngourma?
- Quel type d'aménagement faut-il envisager pour concilier les intérêts des utilisateurs des ressources pastorales dans la Région de l'Est du Burkina Faso.

2.3 Rappel de l'historique du projet

Le RECOPA a connu depuis sa création une évolution marquée par les dates suivantes :

1996-1997

⁵ ARECOPA : programme d'Appui au Réseau de Communication sur le Pastoralisme

Un projet est initié par l'ONG Française Vétérinaires Sans Frontières avec une quinzaine d'associations (groupements d'éleveurs) dénommé Kibaru d'information et de formation des éleveurs dans un contexte de désengagement de l'Etat des secteurs de production concurrentiels et notamment de la profession vétérinaire : il organise des ateliers sur la gestion préventive des conflits et détermine les actions prioritaires.

1998-2000

Le Bureau de la Coopération Suisse (BUKO Suisse) de Ouagadougou est sollicité pour soutenir l'action d'un réseau de correspondants pastoraux agissant à travers le projet Kibaru ; le réseau de correspondants pastoraux crée une association d'éleveurs prenant en compte de manière spécifique les questions pastorales.

Le réseau des correspondants pastoraux qui était informel devient une association suite à la formation initiée par le CEFRAP et l'IIED à Tenkodogo en mars 2000 et prend le nom de : Réseau de Communication sur le Pastoralisme.

2001

Un programme de communication, qui intègre les aspects négociation en s'orientant programme de gestion des ressources naturelles dans la région de l'Est (5 provinces, 27 départements) constitue une phase pilote ; ce programme prend les objectifs de l'association, objectifs opérationnels et s'intitule : Appui au Réseau de Communication sur le Pastoralisme.

Le RECOPA a une reconnaissance officielle comme association, par la livraison d'un récépissé **numéros 2002-067 MATD/SG/DGA/DLPAP** daté de novembre 2002. D'autre part l'association gagne de la légitimité auprès des organisations paysannes et une reconnaissance des autorités de la région de l'Est et du Ministère des Ressources Animales.

2002-2003

Une phase pilote est mise en œuvre et une évaluation externe est effectuée en juillet 2003 ; l'évaluation est favorable et formule des recommandations pour la poursuite des actions.

2004

Une prolongation d'une année est accordée afin de consolider les acquis et définir les perspectives.

Juillet 2005

La gestion du programme ARECOPA est rétrocédée au RECOPA avec un accord de financement de deux ans. Cet accord est assorti d'un accompagnement contractualisé avec le CEFRAP⁶.

⁶ Centre d'Etudes, de Formation et de Réalisations Agro-Pastorales, bureau d'étude chargé d'appui à la capitalisation de l'expérience

3. Présentation de l'analyse des effets en termes d'acquis, insuffisances et leçons du programme

3.1 Les aspects liés à la mise en œuvre des actions du programme

3.1.1 La participation des acteurs aux processus de négociation

La numérotation des éléments figurant dans les colonnes Forces et Faiblesses correspond à un classement par ordre d'importance décroissant. L'appréciation est exprimée sur la base d'une échelle de 1 à 5. Le tableau suivant a été établi lors de l'autoévaluation du programme avec l'apport d'un consultant externe en 2007. Les critères ont été établis avec les animateurs et les responsables de l'association en relation avec les indicateurs identifiés au moment de la formulation du projet.

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>1- Prise en compte des principales préoccupations des producteurs Le choix stratégique du RECOPA prend en compte les principaux intérêts des producteurs. Un choix basé sur la recherche de la paix et la conciliation des différents intérêts du monde rural dans la recherche de solutions aux problèmes liés à l'utilisation des ressources communes. Exemple : la résolution des conflits agriculteurs - éleveurs à travers la sécurisation des ressources pastorales.</p> <p>2-L'implication des acteurs de la base au sommet L'implication des acteurs de la base au sommet par la mise en place des structures de négociation et de concertation depuis le niveau village jusqu'au niveau régional. Le RECOPA a mis en place des structures de la base au sommet qui ont permis à la mise en œuvre des activités. Exemple : les comités d'écoute au niveau village, le comité de négociation au niveau départemental et le bureau régional. -</p> <p>3- Mobilisation des populations Le RECOPA a une forte capacité d'amener les producteurs en général et les pasteurs en particulier à adhérer à sa démarche de sécurisation des ressources naturelles. Approche participative du processus de négociation des pistes à bétail et de zones de pâture.</p> <p>4 – La mobilité des animaux facilitée La réalisation des pistes à bétail et de couloirs de transhumance a permis de faciliter le déplacement des animaux vers les ressources et de réduire les conflits agriculteurs-éleveurs dans la région.</p> | <p>1- Statut juridique des réalisations du RECOPA non clarifié Le RECOPA a réalisé des pistes à bétail et des zones de pâture dans toutes les communes de la région de l'Est. Avec la communalisation, la question de la propriété de gestion de ces infrastructures n'est pas encore clarifiée ; la gestion des infrastructures pastorales relève de la compétence des communes rurales ; au vue de la faiblesse du budget dont elles disposent, il faut que le RECOPA négocie des accords plans afin de gérer pour le compte des communes. L'institution la plus légitime reste les comités villageois de développement pour gérer ces infrastructures.</p> |

Leçon : la mobilisation sociale a permis de faire connaître les intérêts des différents acteurs pour sauvegarder la mobilité du bétail tant dans les terroirs que pour accéder à des espaces plus fournis en pâturage et eau ; mais une question reste posée sur la capacité de l'association à négocier la prise en compte des infrastructures dans les plans communaux de développement afin garantir leur entretien.

3.1.2 L'effet des actions d'information, de voyages d'échanges sur la préservation de mobilité du troupeau

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| <p>1- Existence des outils d'informations et de communication adaptés. Le RECOPA a initié un système d'information qui touche l'ensemble des acteurs en milieu rural : émission radio, comité d'écoute de cassettes montées par les correspondants pastoraux à partir d'interview, journal en langue nationale, cassette audio, fiches d'information sur les marchés à bétail et un bulletin annuel d'info</p> <p>2- Cohérence entre l'information et les problèmes des populations. Les informations que le RECOPA diffuse tiennent compte des préoccupations quotidiennes des producteurs ; les thèmes développés sont : droits et devoirs des éleveurs, les modes de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs...</p> <p>3- Partage d'expériences sur les activités agropastorales. A travers les informations diffusées par le RECOPA les producteurs arrivent à échanger et discuter sur les questions liées au pastoralisme et sur les expériences d'autres producteurs.</p> <p>4- Niveau de tolérance élevé entre producteurs. Les activités menées par le RECOPA ont instauré un climat de dialogue et de concertation entre producteurs dans les villages.</p> | <p>1- L'analphabétisme. La diffusion de l'information par le canal du journal est entravée par l'analphabétisme de certains producteurs.</p> <p>2- Les langues non diversifiées. Le Journal édité par le RECOPA est uniquement en langue fulfuldé, cela exclut une grande partie de la population non fulaphone.</p> <p>3- L'insuffisance des moyens financiers et matériels. Le faible salaire des correspondants et la faible dotation en carburant des animateurs ralentissent les activités sur le terrain. Le manque de mobylettes pour les correspondants ne permet pas de couvrir les villages reculés comme Niorgou dans la commune de Pama situé à 75 Km.</p> <p>4- Qualité défectueuse des outils d'information et de communication. Le matériel dont disposent les correspondants comme les dictaphones, les radios K7, est souvent défaillant, ce qui handicape leurs animations des comités d'écoutes sur le terrain. La qualité de l'écoute est ainsi largement affectée ; il devient aussi plus difficile d'archiver les informations</p> |
| <p>Leçons essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - malgré l'avancée technologique sur les outils d'information, la radio reste le média le plus accessible - la cassette audio demeure un support important de communication en milieu rural - Tout mode de communication qui privilégie une production locale des émissions est plus adapté - Tant que ce sont les communautés qui communiquent entre elle, la censure n'est pas de censure - Il demeure important de vulgariser les textes et lois par cette voie | |

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|---|
| <p>1- Partage d'expériences Le Recopa a permis aux producteurs (agriculteurs, éleveurs) d'entreprendre des voyages d'études dans des pays comme le Bénin, le Niger, le Mali, le Togo, etc. Ces voyages ont favorisé des échanges d'expériences sur la gestion de la transhumance, la commercialisation du bétail, l'organisation et le fonctionnement des associations, etc.</p> <p>2- Promotion du RECOPA Les voyages d'études ont contribué à faire connaître le RECOPA à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina. Cette connaissance permet d'affirmer la spécificité de cette association qui s'est affichée dès le départ pour défendre la mobilité du bétail fondement des activités pastorales.</p> <p>3- Thèmes des formations dispensés liés aux activités des pasteurs Le RECOPA a réalisé des formations sur plusieurs thèmes dont la gestion des conflits, la gestion des ressources naturelles, la diffusion de la loi d'orientation relative au pastoralisme, au profit des producteurs (agriculteurs, éleveurs) ; la formation a permis d'argumenter les arguments sur la rationalité du système d'élevage pastoral.</p> <p>4- Mise en pratique des expériences tirées des voyages d'études A l'issue des voyages d'études, les bénéficiaires ont mis en pratique les expériences acquises.</p> | <p>1- L'analphabétisme L'analphabétisme s'avère être un obstacle majeur à l'assimilation des modules de formation. En effet, certains producteurs non alphabétisés n'arrivent pas à prendre des notes au cours des formations. Après la formation, il existe une déperdition des acquis à court terme.</p> <p>2- Faible niveau de restitution après les voyages d'étude Les responsables qui participent aux voyages d'études ne font pas toujours des restitutions auprès des producteurs à leur retour. Pour cette raison, la base n'est pas au même niveau d'information et de connaissance que le sommet.</p> <p>3- Manque de recyclage et de suivi post-formation. Plusieurs formations furent menées à l'endroit des producteurs. Il s'avère que beaucoup d'entre eux perdent les connaissances acquises au cours de ces formations avec le temps. Il n'y a pas de recyclage pour remettre à jour ces connaissances acquises, ni de suivi post-formation pour s'assurer que les formations sont bien assimilées et mises en application convenablement.</p> <p>4- Choix des participants dans les voyages d'étude. Les correspondants, et dans une moindre mesure les animateurs, ne participent pas toujours aux voyages d'études concernant la gestion des ressources naturelles. Ce sont pourtant eux qui sont en contact permanent avec les producteurs dans la résolution de leurs problèmes. Ils sont donc les mieux indiqués pour participer aux voyages et à transférer les expériences acquises aux producteurs.</p> |
| <p>Leçons : Les voyages d'échange au Mali, au Niger et au Togo ont contribué à l'éveil de conscience plus aigu des responsables du RECOPA sur leurs rôles; la mobilité du bétail ne connaît pas de limites administratives ; les échanges d'expériences sous régionales ont permis de mieux préparer le retour des transhumants du Togo. La concertation entre organisations pastorales dans l'espace CEDEAO⁷ est ressentie comme une nécessité pour défendre le mode d'élevage pastoral.</p> | |

⁷ CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

3.2 Les aspects organisationnels du RECOPA / Programme ARECOPA

3.2.1 L'organisation interne pour mener les actions

3.2.1.1 Les outils utilisés : comités d'écoute et comité de négociation départementale

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|---|
| <p>a) L'existence des comités d'écoute et des comités de gestion au niveau village. Ils constituent un moyen de communication et d'information sur les activités du RECOPA. En effet, ils produisent des informations relatives aux préoccupations des producteurs, à travers des enregistrements de cassettes audio. Ces outils sont transmis au niveau régional, où les informations sont traitées. Les décisions qui sont prises sont retransmises au niveau village par le même canal. En ce sens, ils jouent un rôle d'intermédiaire entre le sommet et la base.</p> <p>b) Les comités ont une capacité d'organisation et de mobilisation de la population. Ils initient des activités de sensibilisation en rapport avec le processus de négociation des ressources pastorales, au profit de la population. Ils assistent cette dernière pour l'identification des ressources pastorales et procèdent à la délimitation de celles qui sont négociées (pistes à bétail, zones de pâture, points d'eau, etc.).</p> <p>c) La maîtrise du terroir villageois par les membres des comités. Les membres des comités sont des natifs de la localité, ce qui leur confère une grande connaissance du terrain. De ce fait, ils tiennent compte des lieux sacrés et des rites du terroir lors de la délimitation des ressources pastorales (pistes à bétail, points d'eau, zones de pâture ...). Ils parviennent ainsi à sauvegarder les pratiques et coutumes, et à éviter d'éventuels désagréments avec la population.</p> <p>Les comités ont une capacité de résolution des conflits. Ils interviennent dans les cas des conflits entre éleveurs et agriculteurs, qui sont souvent provoqués par les dégâts des champs où la convoitise d'un même espace fertile. La résolution de ces conflits se fait toujours à l'amiable en présence des leaders du village (chef coutumier ou conseillers municipaux).</p> | <p>a. L'analphabétisme de certains membres des comités. Les membres des comités ont été formés sur des thèmes liés au pastoralisme. Cependant leur faible niveau d'instruction ne permet pas de capitaliser les acquis. Cela entrave la restitution des connaissances acquises auprès des populations. Pour cela, ils attendent toujours que les correspondants les réorientent sur leurs activités.</p> <p>b. Insuffisance de formation des membres des comités d'écoute et de gestion. Les membres des comités d'écoute et de gestion n'ont pas assez reçu de formations liées au pastoralisme. Ils ont des difficultés à assumer leurs responsabilités (ils ne répondent pas toujours aux préoccupations des producteurs).</p> <p>c. Absence de fonds propres des comités. Les comités ne disposent pas de fonds propres pour leur fonctionnement interne et pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles. Cela est dû au fait que leurs membres ont des difficultés à inciter les populations à effectuer des cotisations pour constituer une caisse villageoise.</p> <p>d. La défectuosité des certains appareils d'animation audio. Lors des animations, les membres des comités utilisent des appareils audio (dictaphones, magnétophones) pour la production et la diffusion des informations. Il s'avère que ce matériel est fréquemment hors d'usage, ce qui freine l'activité de collecte de données.</p> |

Leçon : la communication pour être efficace a besoin de s'accommoder des habitudes culturelles ; les bergers sont caractérisés par leurs intérêt pour la radio car il n'est pas rares de les rencontrer en pleine brousse avec un poste radio en bandoulière ou attachées derrière le vélo ; cependant ce genre d'action n'est pas spectaculaire dans un projet et souffre souvent de financement car peu visible ; cette communication par les cassettes radio est un symbole particulier du RECOPA.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| <p>4. La disponibilité des membres des comités départementaux. Les membres des comités sont disponibles et engagés pour la cause du Recopa. Au-delà de leurs occupations quotidiennes, ils travaillent sans rémunération, en exécutant les activités du RECOPA dans les villages de leur département.</p> <p>2. Capacité de mobilisation des populations et de négociation des ressources. Les membres des comités organisent des actions de sécurisation des ressources communes partagées (négociation, identification et délimitations des pistes à bétail, zone de pâture, points d'eau etc.). Ils arrivent à mobiliser les populations ayant des intérêts souvent divergents sous l'arbre à palabre. En procédant par la négociation, ils parviennent à trouver un consensus sur la répartition des ressources naturelles communes.</p> <p>3. Capacité de résolution des conflits. Les membres des comités interviennent en cas de conflits délicats entre éleveurs et agriculteurs. Lorsque la résolution des conflits dépasse la compétence des comités de gestion villageois de conflits, ces derniers recourent à eux pour entamer un processus de règlement à l'amiable.</p> <p>5. Mobilisation de fonds pour la réalisation des actions. Les membres des comités départementaux incitent les populations à cotiser pour la réalisation d'actions ponctuelles telles que le balisage des pistes à bétail, des zones de pâture et la réalisation de points d'eau et des foras.</p> | <p>1. Absence d'écrits sur les activités internes des comités départementaux. Les membres des comités ne tiennent pas d'archives (procès verbaux, compte rendus) sur les activités menées, telles que les négociations, les résolutions de conflits à l'amiable, les Assemblées Générales etc.</p> <p>2. Absence de ressources financières pour le fonctionnement interne. Les membres n'initient pas de stratégies de collecte de fonds afin de constituer une caisse pour le fonctionnement quotidien (sorties terrains, rencontres inter-acteurs au chef-lieu du département, etc.).</p> <p>3. Manque de moyens de déplacement adéquats (motos). Les membres des comités doivent couvrir l'ensemble des départements, qui comptent entre 30 et 70 villages. Certains villages sont distants d'une centaine de kilomètres du chef-lieu du département. Les vélos dont ils disposent ne leur permettent pas de couvrir de si grandes distances. Par conséquent, cela ne leur permet pas de répondre aux sollicitations de la population de tous les villages.</p> <p>6. Les membres des comités ne disposent pas d'un local pour leurs rencontres. Les membres ne disposent pas de bureaux pour tenir leurs rencontres, ce qui les contraints à louer les salles de conférences de la Mairie ou du Haut Commissariat ou d'autres institutions. En plus d'occasionner des frais, cette situation est inconfortable car comme l'atteste l'adage, « celui qui dort sur la natte d'autrui est couché à terre ».</p> |
| <p>Leçon tirée : le comité de négociation est un outil endogène conçu au départ du projet ; il a regroupé des personnes qui intervenaient traditionnellement dans</p> | |

la médiation des conflits entre les communautés ; cette fonction était rémunérée de manière discrète en nature (animaux, liens de mariage...) ; en le formalisant, on se confronte immédiatement à un problème de financement car ils se sentent plus embauchés par un projet que de rendre service à leur communauté ; il faut donc faire attention à vouloir formaliser les services rendus entre les membres d'une communauté.

4. Le rôle des organes institutionnels du RECOPA dans la mise en œuvre du programme :

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>1. La disponibilité des membres des différents bureaux. Les membres sont disponibles et s'engagent pleinement dans la conduite des activités du RECOPA. Ils font souvent fi de certaines préoccupations familiales ou intérêts personnels, pour se consacrer aux activités du RECOPA afin de répondre aux préoccupations des populations rurales.</p> <p>2. Planification des actions et recherche de financements pour la réalisation des actions. Les bureaux régionaux et nationaux sont des organes de contrôle et de supervision des activités. Les membres définissent le programme d'activités annuel en fonction des activités prévues dans le plan d'action du RECOPA. Ce plan d'action découle des besoins essentiels des populations. Ils élaborent ensuite le calendrier d'exécution des activités trimestrielles qu'ils transmettent à l'équipe opérationnelle. Ils procèdent aussi à la recherche de partenaires techniques et financiers (la Coopération Suisse, Eau Vive, UICN⁸ au niveau national et au niveau local le PNGT⁹, EPCD¹⁰, etc.) afin de financer les actions prévues (formations, tenue des foras, balisages des pistes à bétail, des zones de pâture et sécurité alimentaire). Ces fonds assurent également le fonctionnement des bureaux.</p> <p>3. Maîtrise de la question pastorale et de la résolution des conflits. Ils disposent d'une connaissance sur les enjeux du pastoralisme au Sahel. Dans leur approche, le bureau régional combine la démarche sociologique et administrative. Une fois que les ressources pastorales sont négociées au niveau social et qu'un consensus est trouvé, ils impliquent l'administration pour officialiser ces ressources. Ils arrivent ainsi à mieux résoudre les problèmes liés au pastoralisme et à défendre les intérêts des pasteurs et des autres producteurs et à résoudre les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ils jouent également le rôle de médiateur entre l'administration et les éleveurs en cas d'infractions au niveau national et sous régional (exemple : libération d'éleveurs emprisonnés au Togo).</p> | <p>1. Manque de suivi des entrées des cotisations des membres adhérents au RECOPA. Les membres des bureaux ne contrôlent pas les entrées des cotisations. Ils n'initient pas non plus de stratégies de collecte des cotisations auprès des organisations paysannes et individus membres au RECOPA, ni des actions de mobilisation de fonds propres.</p> <p>2. Irrégularité de sorties terrains des membres du bureau. Les membres du bureau régional ne sont pas fréquents sur le terrain pour plusieurs raisons. Il y a d'abord leurs multiples responsabilités personnelles, qui ne leur permettent pas de toujours répondre aux sollicitations des populations et des organes mis en place au niveau des départements. En plus, leurs actions sont aussi entravées par les moyens logistiques et financiers limités. Il y a également les lourdes obligations administratives (rédaction très fréquente de rapports d'activités pour rendre compte aux partenaires, élaboration des projets, rencontres avec les institutions locales, etc.).</p> |

⁸ UICN : Union Mondiale pour la Protection de la Nature

⁹ PNGT2 : Programme National de Gestion des Terroirs financé par la banque Mondiale et le FIDA, phase 2

¹⁰ EPCD : Entreprise Publique Communale de Développement financé par la Coopération Suisse

Leçon : l'association RECOPA doit profiter de cette légitimité qui lui est accordé tant par ses actions, la pertinence de son combat pour se forger une vision claire ; elle se voit confier une mission de médiation dans les conflits opposant ses membres à d'autres acteurs mais en même temps a besoin de source de financement pour bâtir sa vision ; il y a le risque de devenir prestataire des autres programme que de développer une stratégie de croissance propre à elle. Quand on accompagne une association, jusqu'où la limite du conseil se situe-t-elle ?

4.2.1.2 Le rôle de l'ensemble de l'organisation RECOPA

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>1. Cadre d'échanges et de relations humaines. L'ensemble de l'organisation du RECOPA constitue un cadre d'échanges d'idées, de relations interpersonnelles, et d'apprentissage sur les questions liées au pastoralisme. Sa capacité technique repose sur sa démarche alliant l'aspect sociologique et administratif. Pour plus d'efficacité, elle a mis en place des structures au niveau villageois, départemental, régional et national.</p> <p>2. Prise en compte des intérêts de tous, dans la gestion des ressources communes partagées. Elle intègre toutes les composantes de la société sans discrimination raciale, ethnique, religieuse. Elle prend donc en compte les préoccupations de tous des producteurs dans la négociation des ressources communes partagées.</p> <p>3. Accompagnement des différentes structures d'éleveurs et d'agriculteurs organisées. Initialement, l'organisation a planifié ses actions en tenant compte des besoins exprimés par la population à la base, organisée au sein de structures d'éleveurs et d'agriculteurs. Dans son processus d'accompagnement de ces structures, elle a initié des actions de formation, de sensibilisation, de négociation, de délimitation de ressources pastorales, de réalisation de points d'eau et de voyages d'études.</p> | <p>1. Insuffisance de reconnaissance officielle des ressources pastorales négociées, matérialisées ou balisées. Les ressources pastorales négociées, matérialisées ou balisées (pistes à bétail, zones de pâture, points d'eau) ne sont pas toutes validées par des arrêtés. Il n'y a qu'un tiers (1/3) des ressources négociées et délimitées qui ont obtenu des arrêtés dans l'ensemble de la région.</p> <p>2. Insuffisance d'animateurs et de correspondants. Au vu de l'étendue des départements et provinces, (70 villages par département et 300 villages par province), il serait utopique qu'un seul animateur ou correspondant, puisse répondre aux attentes de toutes ces localités. Il se trouve que le système pastoral regroupe plusieurs dimensions, dont la dimension spatiale. De ce fait, la mobilité des animaux les conduit à la conquête d'autres espaces (mouvements vers plusieurs villages et départements).</p> <p>3. Le RECOPA ne dispose pas de siège au niveau des provinces. Le RECOPA ne dispose pas de locaux dans les provinces. De ce fait, il est difficile à la population, notamment les étrangers, de toucher l'animateur en cas de problèmes cruciaux dans le chef-lieu de la province. Le manque de local oblige souvent les animateurs à tenir les rencontres dans leur résidence ou dans des salles en location.</p> |
| <p>Leçon : Sans y être préparé, les opportunités d'extension du champ d'action du RECOPA se sont accumulées sans que les responsables aient eu une réflexion stratégique pour établir des priorités ; l'association est ainsi beaucoup sollicité mais ne fait pas appel à ses membres associatifs. Quand on a pas une vision stratégique, on peu difficilement maîtriser la croissance ; il est donc plus tentant de devenir prestataire de services pour des projets que de les convaincre ses derniers à vous renforcer dans vos actions ; c'est une leçon essentielle quand une association s'attaque à des problèmes compliqués comme la gestion durable des ressources pastorales.</p> | |

4.2.2 Relation de l'association avec l'unité d'appui du projet
4.2.2.2 Rôle des correspondants pastoraux

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>1. Les correspondants disposent d'une capacité de mobilisation des populations et de négociation des ressources pastorales. Les correspondants sont en contact permanent avec les producteurs, ce qui leur permet de mieux connaître les cultures des zones d'intervention. Cela facilite la mobilisation des populations, lors des activités de sensibilisation et de négociation des ressources pastorales. Cela a contribué à instaurer une cohésion sociale grâce à la réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs.</p> <p>2. Ils mettent en place et animent les comités d'écoute et les comités de gestion. Ils incitent les campements d'éleveurs, d'agriculteurs et les villages ciblés à mettre en place des comités d'écoute. Ils animent ces comités à travers des outils d'informations et de collecte de données telles que les cassettes audio, les émissions radio, les projections vidéo.</p> <p>3. Ils transmettent les informations et les problèmes des pasteurs aux animateurs. Ils jouent le rôle d'interface entre les animateurs et les populations. En effet, ils transmettent aux animateurs les préoccupations des pasteurs recueillies lors des animations des comités d'écoutes et des comités de gestion. Cette transmission se fait par téléphone et par les rapports d'activités.</p> <p>4. Ils motivent les producteurs à verser leurs contributions financières. Ils sensibilisent les producteurs sur la pertinence de la sécurisation des ressources pastorales négociées. Ils motivent les populations à contribuer financièrement, pour la réalisation ponctuelle d'infrastructures pastorales (boulis, forages, balisage de pistes à bétail, de zones de pâture).</p> | <p>1. Insuffisance de formation des correspondants. Défectuosité du matériel de collecte de données. Les correspondants bénéficient rarement de formations liées à la collecte des données, qui est une de leur attribution principale. Leurs capacités dans ce domaine sont limitées. Cet état de fait est d'autant plus aggravé que le matériel audio n'est pas performant. Cela entrave la collecte et la diffusion des informations à temps.</p> <p>2. Insuffisance de moyens de déplacement adaptés. Les moyens de déplacement (vélos) mis à la disposition des correspondants ne leur permettent pas de couvrir toute leur zone qui est vaste (30 à 70 villages selon les départements).</p> <p>3. Ils ne sont pas associés dans les voyages d'études. Les correspondants n'ont pas encore bénéficié de voyages d'études afin de renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles.</p> |
| <p>Leçon : les correspondants pastoraux constituent un maillon important dans le dispositif de négociation des ressources pastorales ; au départ, ils ont été identifiés par les associations membres du RECOPA ; vite ils sont devenus un maillon de l'intervention du projet ; l'opportunité a été ratée de les considérer comme des leviers internes des associations pastorales locales ; il aurait fallu donner les moyens à leurs associations de base pour les rémunérer ; de plus certains sont devenus des animateurs du projet donc du dispositif d'intervention externe. « Si on ne sait pas où on va, on arrive toujours ailleurs dit un adage ».</p> | |

4.2.2.3 Rôle des animateurs du projet

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>1. Capacité technique et de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les animateurs disposent de compétences techniques et maîtrisent le système administratif grâce au RECOPA. Cela leur permet d'appuyer les producteurs dans la mise en œuvre de leurs activités liées au pastoralisme (sensibilisations, identifications des ressources pastorales, négociations, formations, forum, délimitations et sorties de reconnaissance officielle...). Ils procèdent au règlement à l'amiable des conflits entre éleveurs et agriculteurs en cas de dégâts des champs, d'obstruction des ressources pastorales ou de convoitise des espaces fertiles.</p> <p>2. Assurent la communication entre la base et le sommet. Ils acheminent les préoccupations de la base au sommet par plusieurs canaux de communication (téléphone, réunions mensuelles, rapports d'activités). En retour, ils transmettent à la base, les décisions et informations de la hiérarchie en vue de la résolution des problèmes de la population.</p> <p>3. Suivi des activités du RECOPA, création ou consolidation de partenariat entre le RECOPA et les autres structures. Etant les premiers répondants du RECOPA dans la province, les animateurs coordonnent les activités des structures mises en place par le RECOPA au niveau des villages et départements, et assurent le suivi des activités des correspondants. Ils mènent en outre des activités liées au pastoralisme. En plus, ils établissent et consolident les relations entre le RECOPA et les services techniques, l'administration générale et les projets, programmes, ONG (ex : PGNT2, EPCD).</p> | <p>1. Nombre insuffisant d'animateurs dans les provinces. Les animateurs n'arrivent pas à répondre aux préoccupations de tous les villages compte tenu de l'étendue de la zone de couverture (certaines provinces couvrent environ trois cents (300) villages).</p> <p>2. Insuffisance des moyens logistiques adéquats. Les animateurs font partie de l'équipe opérationnelle du RECOPA. Ils ont plusieurs rôles, à savoir la mise en œuvre des activités programmées, veiller à la qualité des résultats sur le terrain, porter assistance aux pasteurs en cas de besoin, etc. Ils ne disposent cependant pas de moyens logistiques adaptés (motos en bon état, ordinateurs pour le traitement des données, GPS pour relever les coordonnées géographiques, carburant en quantité suffisante, pour mener convenablement leurs activités).</p> |
| <p>Leçon : la fonction d'animateur est essentielle dans le dispositif d'intervention surtout dans ce genre de projet qui gère autant le relationnel entre les acteurs la recherche de l'accès équitable à des ressources naturelles convoitées. Ils ont une fonction technique ; au fur et à mesure, les animateurs ont voulu cumuler les fonctions techniques et les fonctions politiques de représentation de l'association RECOPA ; du coup il devient difficile d'affirmer les valeurs défendues par l'association devant la forte tentation d'accepter des prestations qui valorisent leurs compétences techniques. C'est un des travers qu'il faut éviter quand on a une association de ce genre qui gagne une aura à l'échelle nationale : séparer tant que possible et le plus tôt possible la technostucture de la ligne hiérarchique à moins de transformer.</p> | |

4.2.2.4 Rôle de l'équipe technique

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>1. Planification des activités et leurs réalisations. L'équipe technique planifie les activités à partir des besoins exprimés à la base (populations), et veille à la réalisation de ces activités. Une étude diagnostic fut réalisée dans tous les villages de la région en 2004, afin de mieux comprendre les problèmes des pasteurs et établir un plan d'action.</p> <p>2. Maîtrise de la question pastorale. L'équipe technique dispose d'une connaissance sur la problématique du pastoralisme au Sahel. En effet, elle a défini des axes stratégiques, afin d'accompagner les pasteurs à surmonter les contraintes liées à l'exercice de l'activité pastorale. Elle a réalisé des actions (sensibilisations, négociations, formations, délimitations des ressources pastorales, reconnaissance des ressources négociées...) afin de résoudre les problèmes des populations rurales.</p> <p>5. Promotion du RECOPA. Grâce à l'appui de l'équipe technique, le RECOPA a pu étendre ses actions dans tous les départements de la région de l'Est. Il a pu ainsi renforcer son dynamisme ce qui lui a valu une renommée nationale et internationale.</p> <p>6. Elle dispose d'une compétence en gestion administrative et financière dans la conduite de ses activités. Les membres de l'équipe technique disponibles se reposent sur la conduite des projets, l'élaboration des plans d'action et la recherche de financement pour les actions du RECOPA.</p> | <p>7. Transfert de compétences limité. Le transfert de compétences de l'équipe technique vers les membres du RECOPA est été restrictive. Lors de la mise en place des instances du projet, il n'a pas été fixé des objectifs, pour assurer le transfert de compétences par étapes.</p> <p>2. Les instances du RECOPA sont faiblement impliquées dans les prises de décisions. Dans la mise en œuvre des activités du programme, les membres du bureau régional et national du RECOPA sont faiblement impliqués dans les prises de décisions. Les membres du RECOPA n'ont pas accès à certaines informations, si bien qu'en l'absence des responsables de l'équipe technique, les activités sont généralement en latence.</p> <p>3. Imprécision dans la répartition des rôles et responsabilités entre l'appui et l'association. Les rôles et les responsabilités n'étaient pas clarifiés entre l'appui et les instances de l'association. La coexistence entre le RECOPA et l'ARECOPA conduit à un flou statutaire des membres de ces deux structures. Ainsi, lorsqu'une situation se présente se pose un problème de répartition des tâches et responsabilités de chacun. (qui va faire quoi ? comment ?).</p> <p>4. Nombre insuffisant du personnel technique et insuffisance de moyens logistiques et financiers. L'équipe technique qui a en charge vingt-sept (27) départements de la région de l'Est, ne dispose que de moyens logistiques (motos, véhicules) et financiers très modestes. Pour cette raison, elle n'arrive pas à satisfaire pleinement les producteurs. <u>Exemple</u> : Il arrive que l'équipe technique soit convoquée à Ouagadougou par les partenaires. Au même moment, elle est sollicitée pour une urgence sur le terrain, alors qu'elle ne dispose que d'un véhicule.</p> |
| <p>Leçon : Il est impérieux d'accompagner l'évolution des équipes opérationnelles pour éviter les écueils ; dès le départ, l'équipe mis en place par le CEFRAP était chargé d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par le bailleur de fonds BUCO ; à partir de 2005, la décision de concéder la maîtrise d'ouvrage au RECOPA n'a rien trouvé d'autre que de mettre l'équipe opérationnel chargé de la maîtrise d'ouvrage au service du RECOPA régional pour l'accompagner; on prend les mêmes pour faire autrement pour le bien des bailleurs et de l'association ; les enjeux deviennent plus complexes avec la situation des « animateurs décideurs » cités plus haut ; la grande leçon est que quelque soit la pertinence des sujets sur lesquels on travaille, le management de la ressource humaine peut contribuer à limiter les réflexions stratégiques d'une association.</p> | |

4.2.3 Relations du projet avec l'environnement institutionnel

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>1. Accompagnement dans la reconnaissance officielle des réalisations, et des prestations des services techniques. Les services techniques et l'administration générale accompagnent le RECOPA dans les sorties de reconnaissance officielle des ressources pastorales négociées et matérialisées. Ils font également de la prestation de services, dans le cadre du suivi zoo-sanitaire des vaches laitières, au compte des unités de production laitières.</p> <p>2. Appui à la réalisation des infrastructures pastorales par les projets. Certains projets (EPCD et PNGT2) ont appuyé le RECOPA pour la réalisation de pistes à bétail et de zones de pâture. Ces infrastructures sont réalisées dans les provinces du Gourma, de la Gnagna et de la Kompienga au profit des pasteurs.</p> <p>3. Diffusion de la loi d'orientation, relative au pastoralisme au Burkina Faso et protection des ressources naturelles. Des ateliers de diffusion de la loi d'orientation relative au pastoralisme ont été tenus dans les vingt-sept (27) départements de la région de l'Est avec l'appui des services techniques et l'administration. La lutte contre la déforestation et les feux de brousse dans les zones de pâture est assurée par le service technique de l'environnement et du cadre de vie.</p> <p>4. Prise en compte des préoccupations du RECOPA dans les Plans de Développement Communautaire (PDC) Le RECOPA est associé dans l'élaboration du Plan de Développement Communautaire. Il s'agit d'un pôle de décision important au niveau local. La participation du RECOPA à l'élaboration de ce plan lui permet de défendre les intérêts des pasteurs par la prise en compte de leurs préoccupations.</p> | <p>1. Place et rôle du RECOPA dans son environnement institutionnel. Le RECOPA, de part de son envergure nationale, a des représentations au niveau des villages et départements. Ces structures locales rencontrent souvent des difficultés avec l'administration et les services techniques. En effet, ceux-ci leur réclament leurs agréments de reconnaissance officielle bien ces structures soient des sous-sections du RECOPA qui est reconnu au niveau national. Cette méconnaissance de la place et du rôle de représentations du RECOPA par ces institutions influe sur la responsabilité de celles-ci dans la conduite des activités sur le terrain.</p> <p>2. Déficit de communication lié au problème de la circulation de l'information et de son archivage dans l'administration. Avec la déconcentration, les institutions étatiques ont des représentations à la base. Entre ces représentations et leurs directions, il existe souvent un déficit de communication. Ce déficit est lié aux problèmes de circulation de l'information et au manque d'archivage des informations reçues. Cela handicape considérablement les activités du RECOPA. <u>Exemple</u> : Les informations que les animateurs fournissent aux agents des services techniques au niveau des départements ne sont pas toujours transmises à la hiérarchie. Celles qui sont transmises ne sont pas souvent archivées. Ces archives pourraient constituer une mémoire qui peut être consultée par les nouveaux agents en cas d'affectation. Cela permet d'assurer une continuité des actions. Comme conséquence, les directions reprochent au RECOPA de ne pas les tenir informés des activités qu'il mène sur le terrain.</p> <p>3. Confusion entre le RECOPA et le programme ARECOPA. L'administration, les services techniques et certains partenaires font la confusion entre l'association RECOPA et le programme ARECOPA. Cette confusion compromet leur appui au RECOPA sur le terrain car certains agents attendent des membres des comités départementaux, une rémunération en cas de prestation de service.</p> <p>4. Manque de concertation entre le RECOPA et les projets d'action similaire. Les partenaires au développement rural n'ont pas une synergie d'action. L'absence de concertation avant la mise en œuvre des activités sur le terrain occasionne des doublons d'activités sur un même site.</p> |

5 Présentation des leçons essentielles sur le processus de négociation des ressources

Dans cette partie nous nous focalisons sur la méthode d'intervention mise en place depuis 2000 ; cette expérience a été prise en exemple dans plusieurs instances nationales comme les forums débats sur le foncier qui ont abouti à la nouvelle loi sur le foncier rural au Burkina Faso

5.2 Méthodes de négociation des ressources pastorales

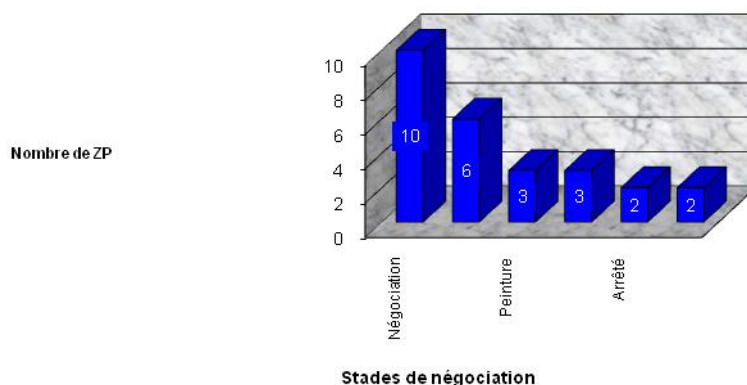
L'expérience de négociation des ressources pastorales est développée par le programme d'appui au réseau de communication sur le pastoralisme depuis trois ans dans la région de l'Est du Burkina Faso ; ce programme est mis en œuvre par le CEFRAP depuis 2000 qui a accompagné la création, la croissance et la maîtrise d'ouvrage d'une association pastorale, le RECOPA. Les étapes de négociation des ressources pastorales :

- La phase d'expression des besoins et d'identification des problèmes
- La phase de négociation préalable
- La phase préparatoire du forum de négociation
- La tenue du forum
- La détermination du type d'aménagement pastoral
- L'élaboration de code local
- La sécurisation des ressources pastorales

Tableau n°4 : Estimation des coûts unitaires des biens et services entrant dans l'aménagement pastoral

| | Unité | coût unitaire en FCFA courant |
|--|----------------------------------|-------------------------------|
| Evaluation des coûts des réalisations | | |
| 1. Identification et négociation des zones de pâtures inter villageoises traditionnelles et nouvelles | zone de pâture d'au moins 250 ha | 450 000 |
| 2. Matérialisation avec des balises en béton de piste d'accès aux points d'eau et au marché à tous les 250m alternés | Km | 300 000 |
| 3. Délimitation et sécurisation des zones de pâtures et des points d'eau (balise à tous les 250 m) | Périmètre des 250 ha | 1 000 000 |
| 4. Identification et négociation des couloirs de transhumance | forum avec 50 personnes | 1 250 000 |
| 5. Matérialisation des couloirs de transhumance (balise à tous les 500 alterné) | Km | 375 000 |
| 6. Négociation des couloirs de transhumance | forum avec 100 personnes | 2 500 000 |
| 7. Elaboration d'un schéma de gestion des ressources pastorales à l'échelle provinciale | Etude et restitution | 10 000 000 |
| 8. Régénération des parcours | Ha | 500 000 |

Etat des négociations des zones à vocation pastorales



Source : évaluation ARECOPA, juillet 2003

La négociation des ressources pastorales

Un comité de négociation formé pour la négociation des ressources à l'échelle du département :

- Un représentant des éleveurs autochtones
- Un représentant des chefs coutumiers
- Un représentant des logeurs ou des transhumants
- Un membre du RECOPA

Ce comité est chargé de préparer toutes les étapes de la négociation.

Le forum : une force de négociation des ressources naturelles et cadre d'échanges entre les acteurs

Le RECOPA, a fait de l'accès aux ressources pastorales une participation à la gestion des ressources naturelles, l'une de ses principales préoccupations ; l'association se fonde sur la concertation et la négociation entre tous les acteurs (utilisateurs des Ressources Naturelles) afin de réconcilier leurs intérêts dans le but ultime de sécuriser les productions à travers ce qu'il est convenu d'appeler forum de négociation des Ressources Naturelles. Le forum est l'aboutissement et la formalisation normative d'un long processus qu'il apparaît nécessaire de décrire les 9 étapes dans les lignes qui suivent :

5.2.1 Etape 1 : L'expression des besoins et de la demande

En effet, les éleveurs qui ressentent la nécessité de frayer des voies de passage pour les troupeaux ou d'accéder à des zones de pâture ou à des points d'eau en un mot, le besoin de sécuriser leurs productions et œuvrer pour une cohabitation paisible entre producteurs,

l'expriment au RECOPA en sollicitant son appui technique. A travers des séances d'animation sur le rôle et tâche de chaque membre de la communauté et la nécessité de mieux gérer leurs ressources qui requiert la communication entre tous les utilisateurs, le réseau obtient, même si cela est parfois très difficile, l'adhésion des catégories socioprofessionnelles de la zone (chefs coutumiers et religieux, responsables administratifs, agriculteurs éleveurs, jeunes, vieux et femmes). C'est alors que les agriculteurs et pasteurs expriment clairement leurs besoins qui tournent autour des points suivants:

- Obtenir une distinction dans l'espace de leur terroir des priorités d'accès et d'usages pour des activités agricoles et pastorales
- Améliorer ou faciliter l'accès aux zones de pâture, aux points d'eau ou aux cures salées, aux marchés à bétail et de pratiquer les déplacements de leurs troupeaux par des pistes clairement définies afin de minimiser les conflits entre agriculteurs et éleveurs sur l'utilisation des ressources naturelles.
- Besoin de récolter son champ sans trop de peur que les récoltes ne soient broutées par des troupeaux.
- Nécessité du respect mutuel pour une coexistence pacifique entre les différents groupes socio - professionnels en présences.
- Enfin, la nécessité de respect des décisions qui sont prises par la communauté dans le sens de l'amélioration de la cohésion sociale.

On en tire comme leçons essentielles que :

- Les pasteurs ne revendiquent généralement dans cette région que des droits d'accès (aux points d'eau et aux pâturages) et non de propriété par rapport à la terre.
- Les pasteurs revendiquent des droits de propriété que pour sécuriser un périmètre autour des parcs de nuit.
- Les agriculteurs se présentent comme ayant droit des terres occupées depuis le droit d'établissement acquis par les ancêtres.
- Les intérêts des deux types d'acteurs ne sont pas aussi divergents ; car à cause des besoins de fumure organique (fèces des animaux) dans une zone non saturée la complémentarité entre activités agricoles et pastorales peut être réelle.

5.2.2 Etape 2 : L'identification de pistes à bétail et de zone de pâture.

En effet les producteurs (pasteurs et agro pasteurs) d'une zone sont les mieux placés pour faire l'état des pistes empruntées par le bétail, les zones de repli et de pâture habituelle des animaux. Cette identification fait également ressortir les problèmes liés à chaque ressource

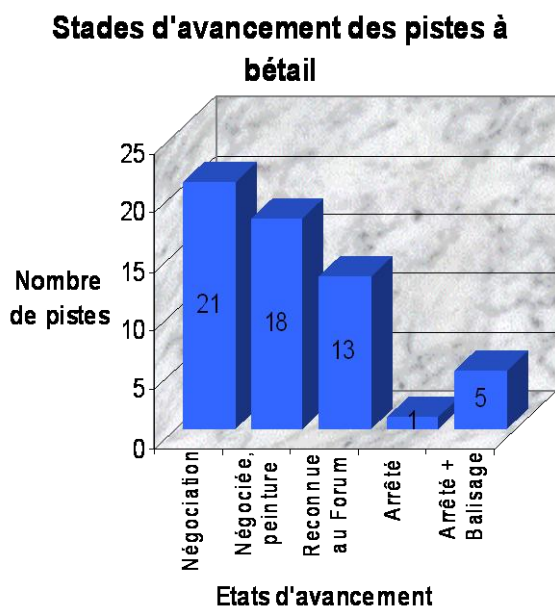
dans son état actuel. Plusieurs concertations sont faites dans chaque village avant d'arrêter la liste définitive des ressources qui pourraient faire l'objet de négociation en fonction de l'intérêt accordé à chaque ressource par ordre de priorité.

A cette étape la leçon principale est :

Les acteurs connaissent mieux leur territoire beaucoup plus qu'on ne peut savoir ; une délégation des pasteurs et des agriculteurs autochtones posent le problème de passage des animaux à tel ou tel lieu durant une période déterminée de l'année.

5.2.3 Etape 3 : la phase des négociations préalables.

Chaque village utilisateur de la zone de pâture ou traversé par une piste est contacté par les membres du réseau pour inciter éleveurs et agriculteurs à trouver un terrain d'entente sur les



ressources identifiées en proposant ensemble dans l'intérêt de tous, des solutions aux problèmes posés lors de l'identification. Plusieurs concertations sont faites dans chaque village pour résolution des problèmes d'ordre collectif.

Autour des ressources qui font l'objet de négociation : un point d'eau inaccessible en saison sèche, une portion de piste menacée d'occupation par des champs, un bas fonds menacé d'occupation totale pour la riziculture, l'accès à un marché,

les alentours d'un campement d'éleveurs convoités par des agriculteurs.

En fonction du degré de consensus dégagé autour des difficultés d'accès : « les champs pièges », le bas fonds convoité pour la riziculture...

Une des leçons est le fait que tous les sujets peuvent abordés être discutés : même le déguerpissement d'un nouveau champ limitrophe d'un campement peut être mis en débat à condition de retrouver des solutions de rechange... le tout est de savoir quel est le degré d'acceptation pour la cohabitation des uns et des autres ; il faut parfois remonter à l'histoire de l'installation des champs et des campements de culture et des campements de pasteurs.

Il faut aussi reconstituer l'histoire des échanges de services entre les types d'acteurs de sorte à rechercher quel est le point de rupture de l'équilibre c'est-à-dire de la réciprocité.

5.2.4 Etape 4 : phase de vérification et préparation du forum.

La liste est soumise au programme ARECOPA (animateur) avec tous les goulots d'étranglement et les perspectives de solutions envisagées. Cette étape consiste en la vérification de l'adhésion des populations au processus de négociation en vérifiant le degré de consensus atteint et les difficultés propres à chaque ressource ; le projet paie les services d'un technicien de l'élevage qui effectue une mission de vérification du tracé de la ressource. Dans certaines zones, le marquage des ressources à la peinture pour passer la période hivernale a été un préalable pour confirmer le consensus.

Il faut noter que depuis les premières concertations pour la négociation, toutes les personnes ressources du village sont fortement impliquées (RAV¹¹, chef de village, de canton, Imam, chef de lignage ou de terre, propriétaire de champs traversés par une piste ou située en zone pastorale...) afin d'obtenir des résultats reflétant un grand consensus.

Parfois des rencontres spécifiques sont nécessaires entre des acteurs (propriétaires de champs longeant une piste à bétail ou dans un bas fonds) afin d'obtenir un compromis nécessaire avant la date pour la tenue effective du forum.

Cette étape est essentielle car elle conditionne la réussite du forum.

La principale leçon de cette étape est que les acteurs comprennent mieux les enjeux et ne campent plus sur leur position mais admettent que s'ils sont consultés, ils sont prêts à œuvrer pour la paix ; on se rend compte de la nécessité d'une concertation permanente et non chaque fois d'éteindre les brèches en période de conflit. Les acteurs les plus craints de part leur position sociale (notable) acceptent les négociations.

5.2.5 Etape 5 : Animation du forum de négociation

Les participants au forum de négociation sont repartis en six groupes :

- Le groupe des personnes ressources du département ou des villages concernés (responsables administratifs villageois, délégué de quartier, responsables coutumiers et religieux, des représentants des chefs de lignages ou de terre et toute

¹¹ RAV : Responsables Administratifs Villageois ; ces RAV ont été ensuite supprimés par décret dans le cadre de la communalisation.

forme d'organisation ou de personne dont l'avis serait salubre pour les négociations. Les logeurs des transhumants les représentent.

- Les producteurs : des représentants des organisations d'agriculteurs, de pasteurs et particulièrement des propriétaires de champs en bordure ou traversant les pistes
- Le RECOPA au niveau local, ce sont les membres du comité départemental. Au niveau régional : les membres du bureau régional du RECOPA.
- les partenaires techniques et associatifs : services techniques de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement, action sociale, les représentants des projets, programmes, ONG¹² et Association œuvrant dans la zone, la police, la gendarmerie (justice, douane...). Cette liste est fonction des spécificités de chaque zone.
- Une représentation de l'équipe du projet agissant pour le maître d'œuvre.
- L'administration locale : Le préfet du département est chargé d'officialiser la cérémonie. Il est observateur et guide les populations dans leurs actions car il est le président du tribunal départemental chargé de la gestion des conflits et il est en dernier ressort celui chargé de la prise d'arrêté de reconnaissance, de création ou de classement au niveau local des ressources négociées.

L'animation proprement du forum est la négociation publique, partie par partie de chaque piste ou limite de zone pastorale en invitant les représentants de chaque village concerné par la portion, dans la limite de son terroir, de livrer les conclusions de leurs concertations et les solutions dégagées à l'assemblée afin de permettre de vérifier les informations collectées et de se rendre compte du niveau de consensus atteint. A l'issue des débats, un procès verbal de forum est dressé faisant ressortir les conclusions obtenues au forum.

Les résultats du forum sont rédigés sous forme de procès verbal écrit; le document ainsi élaboré fait partie des pièces qui vont permettre la reconnaissance administrative. Le contenu des débats est enregistré dans une cassette audio afin de monter des émissions radio.

Tout n'est pas rose car il arrive parfois, même si cela est rare, que le forum révèle un déficit de négociation et les concernés demandent à se concerter ultérieurement pour dégager une solution. Dans ce cas de figure, la portion concernée est remise en négociation ultérieurement. Le vrai but du forum c'est bien de conforter les consensus obtenus lors des phases précédentes ou d'infirmer les compromis afin d'éviter de partir sur des malentendus.

¹² ONG : Organisations Non Gouvernementales

5.2.6 Etape 6 : La matérialisation

Après avoir pris connaissance du degré de consensus dégagé autour de chaque ressource, les populations expriment leur désir et leur engagement à sécuriser ces ressources négociées. Ainsi le but ultime de ce processus de sécurisation est l'obtention de pistes et de zones de pâtures balisées et mieux gérées. L'une des étapes est la matérialisation des ressources négociées afin de les rendre visibles et repérables par tous les utilisateurs et surtout d'assurer leur gestion durable.

Principalement, la matérialisation des limites fait partie de l'une des premières préoccupations des populations afin de pérenniser la ressource.

Attention : il n'est pas nécessaire de baliser tous les passages d'animaux ; nous sommes en zone de savane boisée où il y a une grande pression agricole ; la balise a été rendu nécessaire pour donner des repères et avoir des lignes rouges sur lesquelles les constats de dégâts de culture et autres empiètement sur les zones de pâture retenues comme telle peuvent s'établir.

5.2.7 Etape 7 : la sortie de reconnaissance du tracé

Cette étape non moins importante, permet d'effectuer une reconnaissance du tracé exact des pistes et limites de zones de pâture avec l'administration, les Services Techniques de l'élevage, Environnement et de l'Agriculture, du RECOPA et du projet. Cette sortie donne lieu à l'établissement d'un procès verbal de sortie de reconnaissance par l'administration qui sera la base pour l'établissement de l'arrêté.

5.2.8 Etape 8 : La mobilisation contribution financière des bénéficiaires

Lorsqu'une communauté exprime le besoin de matérialiser les ressources négociées au programme, elle devrait mobiliser leur contribution financière avant de voir la mise en œuvre de l'activité dont l'exécution. C'est à ce moment que le programme ARECOPA vient renforcer les capacités financières des producteurs pour la matérialisation après l'obtention d'actes juridiques.

En effet, l'obtention d'arrêté de reconnaissance des ressources négociées devrait être soit au niveau local (département ou région), soit au niveau national. Les actes administratifs constituent les bases juridiques dans l'utilisation des ressources.

Depuis la mise en œuvre de cette expérience de sécurisation, un arrêté a été signé pour les ressources négociées dans le département de Partiaga. Un autre est en cours pour les pistes à bétail négociées dans le département de Matiacoali. Deux arrêtés inter ministériels sont à la

phase de soumission à la réunion technique inter - ministérielle dont l'avis permet d'aboutir à leur signature. Il s'agit des zones pastorales de Tapoa Boopo dans le département de Matiacoali et de Kabonga dans les provinces de Kompienga et du Koulpelgo. Des arrêtés sont en préparation dans les départements de Bilanga, Bogandé où les mutations des préfets n'ont pas permis d'accélérer le processus.

5.2.9 Etape 9 : L'exploitation et mise en valeur des ressources

La dernière phase de ce processus est la gestion durable de ces ressources négociées. Pour les zones pastorales, leur viabilisation permet d'obtenir des garanties dans leur vocation. C'est pourquoi des plans de gestion et des cahiers de charges spécifiques de ces zones permettraient leur entretien et leur suivi. Cette gestion ne peut être effective sans une organisation efficiente à même de conduire les actions prévues.

Les cahiers de charges des zones de pâture inter villageoises définissent les conditions d'accès des transhumants, des animaux villageois, des périodes d'accès, de la participation pour les réalisations.

Ce travail de négociation des ressources naturelles constitue la base d'établissement de conventions locales pour la gestion de ces ressources pastorales ; il faut cependant s'assurer de la légitimité, de la représentativité des négociateurs et de la nécessité d'un arbitrage sérieux afin de capitaliser les expériences ; il reste cependant l'épineuse question du type d'aménagement adapté aux besoins réels des usagers.

5.3 Limites de l'intervention et orientations des futures actions

5.3.1 Limites dans l'approche

Du point de vue institutionnel

Le RECOPA est passé progressivement d'une maîtrise d'ouvrage à une maîtrise d'œuvre en agissant avec les mêmes ressources internes de l'association.

Il est devenu progressivement prestataire de service des projets et programmes de la Région de l'Est afin de diminuer sa dépendance financière de son partenaire principal la Coopération Suisse ; cette situation de contrainte contractuelle peut freiner la réflexion stratégique.

Dans ce genre d'activité, le mono partenariat peut aussi devenir une contrainte majeure ; ainsi, quand la coopération Suisse a réduit son apport financier, l'activité d'animation continue mais celle liée à la gestion des ressources pastorale a baissé considérablement.

Le RECOPA n'a pas valorisé suffisamment le potentiel que constitue ses membres associatifs d'où l'incapacité de mobiliser les contributions financières pour faire face aux besoins de

fonctionnement afin de garantir un minimum d'autonomie vis-à-vis des partenaires; Ce genre d'action nécessite un plaidoyer permanent pour faire valoir les résultats obtenus mais aussi nécessaires pour reconnaître la mobilité comme mode de gestion durable des ressources naturelles en général.

Du point de vue de l'échelle d'intervention pour la sécurisation de la mobilité

En choisissant l'échelle régionale pour les activités pastorale, ce choix est très pertinent mais vite, le manque de dispositif de pilotage à cette a échelle a contraint le RECOPA à se replier sur l'échelle départemental voir villageois ; en l'absence de document de politique d'aménagement à l'échelle régionale, tout aménagement peut être remis en cause par la population et parfois même par l'autorité publique.

Les aspects frontaliers ont été plus abordés en termes d'activités de prévention des conflits aux périodes de retour des transhumants du Bénin que d'accompagnement à long terme avec les acteurs directement concernés.

Il y a aussi la crainte d'une remise en cause des résultats d'une dizaine d'années de réalisations ; Si les différents acteurs directs (pasteurs, agriculteurs...) ont trouvé leur compte dans les processus de négociation, il faudra sans doute que les acteurs politiques (élus locaux, autorités administratives issues des services déconcentrés de l'administration) soient mieux sensibilisés aux causes du pastoralisme afin que dans la gestion des espaces communaux; or s'il vrai que le RECOPA a suffisamment responsabilisé ses membres de base et les sympathisants, actuellement, dans le cadre de la décentralisation intégrale, les organisations de base devraient s'investir dans les comités villageois de développement afin de « sauver les acquis » et de nourrir un débat politique sur la participation des communautés de base à l'aménagement agricole en général et pastoral en particulier.

5.3.2 Les orientations relatives à l'action du RECOPA pour le futur proche

Le rôle du RECOPA découle de sa nature particulière, qui est fondée sur la notion de réseau. Celui-ci a pour vocation de créer et stimuler les liens entre les pasteurs autour des questions relatives au pastoralisme.

L'hypothèse centrale de la création du RECOPA est qu'un processus de changement nécessite avant tout une évolution dans les relations entre les acteurs concernés par le pastoralisme. C'est pourquoi son rôle est centré sur la notion de communication. Celle-ci vise d'abord à favoriser les interactions entre les pasteurs, puis entre les pasteurs et les autres composantes

des sociétés rurales locales, et enfin entre les pasteurs et les autorités aux différents niveaux. Elle repose sur la conviction est que les solutions viables, face aux enjeux du pastoralisme, sont celles qui sont acceptées par toutes les parties en présence car elles résultent de ces interactions.

Le rôle du RECOPA porte donc essentiellement sur les aspects immatériels mais stratégiques qui conditionnent le processus de développement du pastoralisme (contrat social à propos de la gestion des ressources pastorales, adéquation du cadre institutionnel, organisation pastorale).

Les enseignements à tirer sont de plusieurs ordres :

- L'entrée du projet par l'aménagement c'est-à-dire l'action directe sur l'espace est un moyen de réduction de conflits fonciers donc de sécurisation foncière des producteurs à conditions que toutes les étapes de négociation soient suivies avec rigueur. Le temps de vie d'un projet est insuffisant pour garantir la pérennité des résultats de négociation obtenus car il faut un suivi régulier des différents engagements des acteurs.
- L'approche participative est la meilleure approche pour la pérennité des espaces pastoraux et pour garantir la paix. Lorsque la démarche est accompagnée d'une bonne organisation des bénéficiaires, un appui technique et financier, les objectifs de départ peuvent être facilement atteints.
- L'aménagement du territoire est aussi un moyen de responsabilisation des acteurs ruraux dans la gestion durable des ressources naturelles ; il est nécessaire que les consensus locaux soient inscrits dans des processus plus généraux qui garantissent en prenant des textes pour reconnaître afin d'éviter ainsi les méthodes « top down » qui consistent à imposer aux échelles de décisions inférieures les vocations des espaces décidés à des échelles inférieures.

La sécurité foncière ne se limite pas seulement à une affaire légale, à une affaire de textes législatifs et réglementaires, il y a autre chose en plus. Les textes législatifs et réglementaires constituent une étape importante dans la sécurisation foncière de l'élevage. Cependant d'autres étapes restent à franchir pour une sécurisation effective des activités de production animale dans les périmètres pastoraux : c'est notamment l'analyse des enjeux des différents acteurs pour l'occupation de l'espace et la négociation permanente afin de sauvegarder la paix.

Tenant compte de ces enseignements, les axes de développement priorisés dans le plan d'action pluriannuelle du RECOPA pour la période 2010 -2012 sont :

Axe 1

Améliorer les conditions d'accès et d'utilisation des ressources pastorales

Démarche de gestion concertée des ressources naturelles

- Identification,
- Négociation,
- Matérialisation,
- Forum
- Responsabilisation des acteurs

Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les pasteurs sur les enjeux liés à l'utilisation des ressources communes.
- Accompagner les acteurs dans la négociation et la sécurisation des ressources communes.

Domaines d'action

- Négociation, matérialisation et élaboration de documents de reconnaissance des ressources pastorales en impliquant davantage les services techniques.
- . Collecte et diffusion des textes et lois régissant l'accès et l'utilisation des ressources naturelles

Axe 2

Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des pasteurs et leurs organisations.
- Renforcement de la société civile pastorale

Domaines d'action

- Favoriser les échanges entre acteurs sur les problématiques du pastoralisme
- Contribuer à l'alphabétisation des pasteurs
- Améliorer l'établissement de pièces d'état civil des pasteurs et leurs enfants

Axe 3

Objectifs spécifiques

- Permettre aux pasteurs et à leurs organisations d'exercer une influence sur les enjeux politiques liés au pastoralisme.

Domaines d'action

- Améliorer l'implication des acteurs dans les instances de décision au niveau local : CVD¹³, conseil municipal, comités de gestion des points d'eau...
- Influencer les politiques et législations au niveau national et sous-régional
- Organiser des actions de plaidoyer et de lobbying en faveur du pastoralisme au niveau national et sous-régional.

6. Autres expériences de gestion de l'espace pastoral.

Afin de concilier différents protagonistes qui existent dans l'utilisation des ressources naturelles des expériences Ces expériences sont centrées sur l'accompagnement des groupes d'acteurs à établir des règles concertées dans l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles.

La démarche la plus courante est celle du PNGT II qui intervient à l'échelle du terroir villageois en appuyant la mise en place d'une Commission Villageoise de Gestion de Terroir qui réunit les différents groupes sociaux du village. Ce CVGT¹⁴ élabore un Plan de Gestion de Terroir (PGT) qui équivaut à un programme de développement du village définissant les différentes activités à mener ainsi que leur priorité.

. D'autres opérateurs d'appui utilisent maintenant cette démarche PNGT en privilégiant la CVGT comme interlocuteur pour la définition des activités à réaliser. Certaines actions nécessitent une approche inter-villageoise et sont alors élaborées au niveau de Commissions Inter-villageoises de Gestion de Terroirs ; il s'agit surtout d'aménagement de bas-fonds et parfois de délimitation de zones de pâture. Ceci est cependant encore relativement rare surtout pour les zones de pâture qui sont souvent perçues comme des zones d'aménagement pastoral qui échapperont au contrôle des villages.

- Le MRA travaille à la délimitation de Zones d'Aménagement

Pastoral (ZAP) dans l'objectif de sédentariser les éleveurs qui doivent mettre en place des règles de gestion rationnelle des ressources pastorales de la zone dont ils ont l'exclusivité. Cette démarche de gestion de l'espace et de ses ressources débouche logiquement sur des aménagements permettant leur mise en valeur pastorale ; cette matérialisation de la vocation pastorale remettant en cause la propriété traditionnelle du foncier est à l'origine de fréquents problèmes d'acceptation par les populations autochtones qui perdent ainsi le contrôle de cet espace. Un des aménagements le plus demandé est sans doute le point d'eau, infrastructure

¹³ CVD : Conseil villageois de développement, les CVD ont de fait remplacé les CVGT dans les villages

¹⁴ CVGT : Comité Villageois de Gestion des Terroirs mis en place par le PNGT ; ils ont été dissouts par décret et remplacés le cadre de la décentralisation intégrale par les Conseils Villageois de Développement.

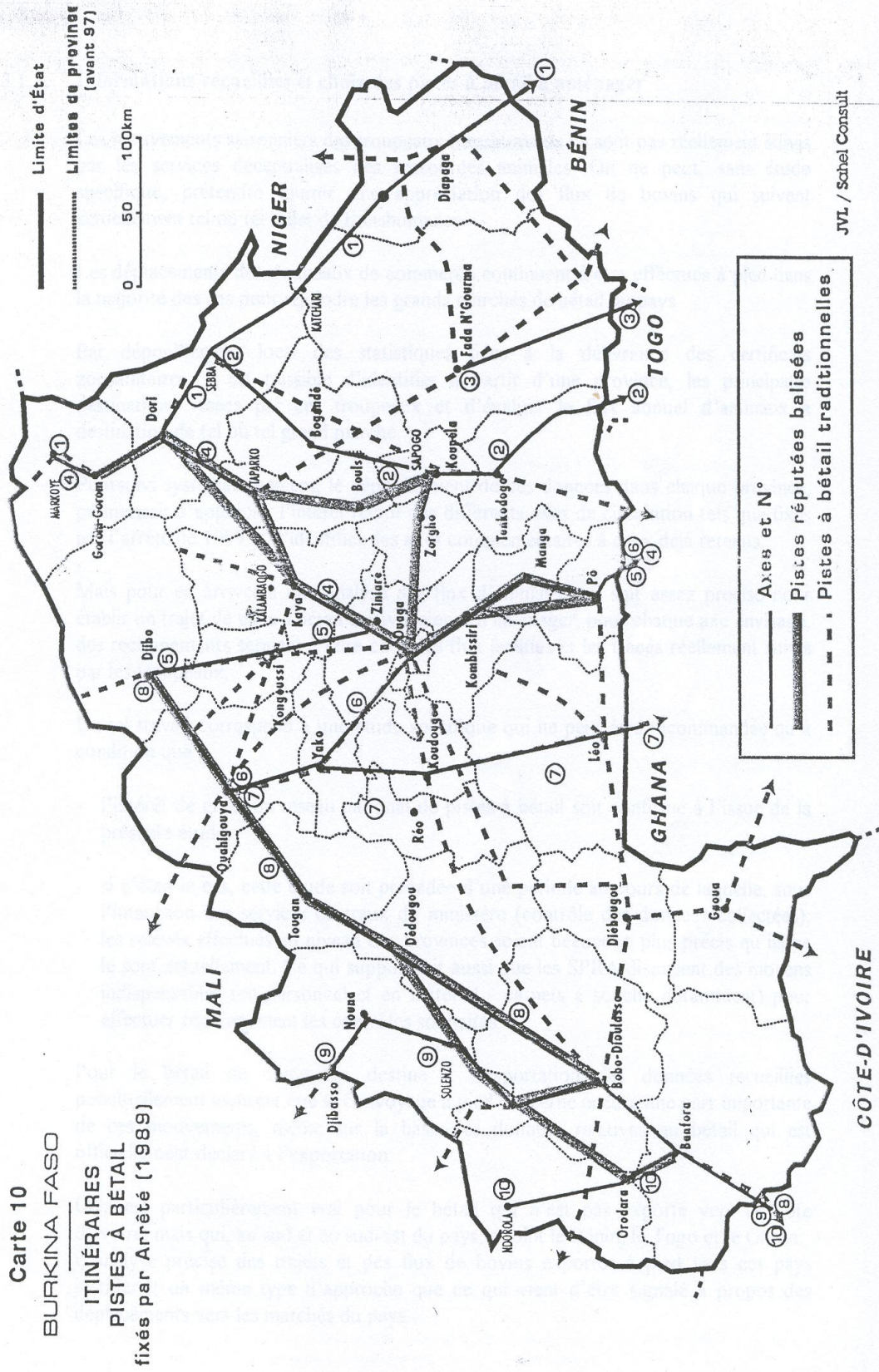
vitale pour la sécurisation des pratiques pastorales mais « emblématique » en matière de contrôle de l'espace. Malgré les possibilités non négligeables offertes par les divers partenaires, la réalisation d'aménagements pastoraux est relativement faible en raison de l'appréhension de ces opérateurs à s'engager dans des contextes sociaux conflictuels.

Annexe 1 : Personnes rencontrées, documents consultés

| Nom et Prénoms | Fonction |
|--------------------|--------------------------------------|
| Maïga Bouba | Responsable du programme |
| Maïga Kolado | Président régional du RECOPA à l'EST |
| Thiombiano Idrissa | Secrétaire comptable |
| Maïga Adama | Animateur |
| Thiombiano Jérôme | Animateur |
| Onadja Moussa | Animateur |
| Dori Antoine | Animateur |
| Diallo Sallou | Animateur |
| Mme Gnissi Agnès | Appui technique |
| | |

Liste des documents consultés

- 1) Programmation des activités et le détail du budget du premier semestre du RECOPA : janvier 2007
- 2) Plan d'action 2007-2009 : août 2006
- 3) Document de Programme 2005-2007 : juin 2005
- 4) Bilan des activités du second semestre du Programme RECOPA : février 2005
- 5) Bilan des activités du premier semestre du Programme RECOPA : sept 2005
- 6) Programmation des activités et le détail du budget du premier semestre du RECOPA : Avril 2005
- 7) Bilan des activités du premier semestre du Programme RECOPA : août 2004
- 8) Programmation des activités du second semestre du RECOPA : juillet 2004
- 9) Programme d'activités ARECOPA : janvier 2004
- 10) Rapport d'exécution : janvier 2001 à mai 2003
- 11) Projet ARECOPA : Devis estimatif et détail du budget, Premier semestre 2003 : mai 2003
- 12) Termes de référence
- 13) Résumé de la méthodologie de travail
- 14) Constant Dangbenon, Concepts, principes, approches et outils de gestion durable des terres rurales, communication lors d'une session de formation sur les **Politiques** foncières pour la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique Francophone du 22-23 Mars 2006 (IFDC, Bénin),
- 15) CIRAD, Désert : les pasteurs ont besoin d'une information adaptée, in lettre d'information du CIRAD, juin 2006.



JVL / Sabel Consult